

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MAI 2024

DEL-2024-119

L'An deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/05/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, LOUVEAU, SOULAS, VIVIANT : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE SCIONZIER - RUE DU MARCELLY ET RUE DE LA CROIX - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENOUELEMENT CANALISATION D'EAU POTABLE, MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Par délibération en date du 27 avril 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de SCIONZIER et la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) pour l'aménagement de la rue du Marcellly et rue de la Croix.

La commune de SCIONZIER entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie et l'adduction d'eau potable.

La 2CCAM réalise, pour sa part, la mise en séparatif des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux secs.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la 2CCAM, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 4 lots.

- **LOT N°1 : « CANALISATIONS ET GENIE CIVIL ».**
- **LOT N°2 : « ENROBES ».**
- **LOT N°3 : « FONCAGES ».**
- **LOT N°4 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC ».**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 25 avril 2024, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

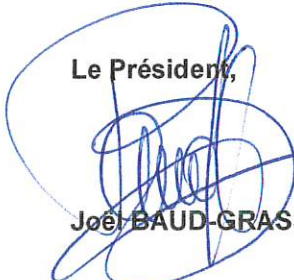
- **Lot n°1** : L'entreprise BENEDETTI GUELPA pour un montant de 974.406,40 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 162.519,70 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 379.991,20 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 35.441,00 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise TST pour un montant de 205.188,75 € HT.
- **Lot n°4** : L'entreprise SOBECA pour un montant de 77.948,20 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°4 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

